

## COMMENT BIEN CONSTITUER SON DOSSIER

Pour vous aider à compléter votre dossier :

N'hésitez pas à contacter le service Accueil de la MDPH, à solliciter une association représentative des personnes handicapées ou la Délégation Territoriale de votre secteur.

### Liste des pièces obligatoires pour toute demande

- ✓ **Le formulaire de demande auprès de la MDPH** (cerfa n° 13788\*01) complété, daté et signé en dernière page par l'intéressé et/ou son représentant légal (curateur, tuteur)
- ✓ **Le certificat médical** joint au dossier (cerfa n° 13878\*01) complété, daté de moins de 3 mois et portant la signature et le cachet de votre médecin
- ✓ **La photocopie recto-verso d'un justificatif d'identité** de la personne concernée par la demande (carte d'identité, passeport, carte de séjour en cours de validité ou autre autorisation de séjour). Pour les mineurs, copie du livret de famille en entier
- ✓ **La photocopie d'un justificatif de domicile** au nom de la personne concernée par la demande ou de l'hébergeant, daté de moins de 3 mois (facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, quittance de loyer), et le cas échéant, une attestation d'hébergement
- ✓ Si vous êtes sous protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle), la photocopie du jugement et la photocopie d'un justificatif d'identité de votre représentant légal
- ✓ Pour un mineur, le cas échéant, la photocopie du jugement portant sur les modalités d'exercice de l'autorité parentale

Merci de ne pas agrafier, ni coller, ni scotcher les documents

*Demande de pièces complémentaires* 

## Pièces complémentaires à fournir en fonction de la demande

### **C – Demande d’Allocation d’Education de l’Enfant Handicapé et son complément**

- ✓ Joindre la « fiche d’informations complémentaires » (**à demander à la MDPH**)
- ✓ **Vous avez recours à l’emploi d’une tierce personne rémunérée :**  
Joindre une attestation d’emploi de la tierce personne, le contrat de travail ou la déclaration URSSAF précisant le nombre d’heures d’aide humaine hebdomadaire
- ✓ **Vous avez réduit votre temps de travail ou renoncé à votre emploi pour vous occuper de votre enfant :**  
Joindre votre contrat de travail, un bulletin de salaire ou une attestation de l’employeur justifiant la réduction du temps de travail ou précisant le temps de travail effectif
- ✓ **Vous avez des frais supplémentaires liés au handicap de votre enfant :**  
Joindre les devis des dépenses envisagées ou les justificatifs des frais liés au handicap

### **D – Demande relative à un parcours de scolarisation et/ou de formation avec ou sans accompagnement par un établissement ou service médico-social**

#### Scolarisation

- ✓ **Vous déposez une première demande ou une demande de renouvellement relative à la scolarisation** (orientation en CLIS ou ULIS, accompagnement par une auxiliaire de vie scolaire, prêt de matériel pédagogique, transport individuel adapté) :  
*Prendre contact avec l’enseignant référent dont les coordonnées sont à solliciter auprès du chef d’établissement de votre enfant, il vous apportera un soutien dans la constitution de votre dossier*

#### Prise en charge médico-sociale

- ✓ **Vous déposez une première demande de prise en charge par un établissement ou service médico-social :**
  - Prendre contact avec l’enseignant référent dont les coordonnées sont à solliciter auprès du chef d’établissement scolaire de votre enfant
  - Joindre tout bilan en votre possession (exemples : bilan réalisé par une structure spécialisée pour les enfants de moins de 3 ans, bilan scolaire de l’année en cours, compte-rendu d’examen psychologique ou psychiatrique, évaluation sociale...)
- ✓ **Vous déposez une demande de renouvellement ou de réorientation de prise en charge par un établissement ou service médico-social :**
  - Joindre un bilan du service ou établissement médico-social actuellement fréquenté
  - Prendre contact avec l’enseignant référent (uniquement dans le cas d’une orientation vers un service médico-social)

### **E – Demande de cartes**

- ✓ Joindre une photo d’identité récente (de format 35 mm de large sur 45 mm de haut) pour chacune des cartes demandées, sous enveloppe (nom et prénom inscrits au dos de la photo et sur l’enveloppe)

## F – Demande de prestation de compensation

### Renouvellement de l'allocation compensatrice pour frais professionnels (ACFP)

- ✓ Joindre les justificatifs des frais professionnels

### Demande de prestation de compensation du handicap (PCH)

- ✓ Pour toute demande de prestation de compensation (aide humaine, aide technique, aide à l'aménagement de logement ou de véhicule, aide exceptionnelle ou aide animalière), joindre :
  - Le dernier avis d'imposition
  - Un relevé d'identité bancaire
  - L'attestation de sécurité sociale
  - La photocopie recto-verso de la carte de mutuelle complémentaire
- ✓ Vous formulez une demande d'aide humaine et vous avez réduit votre temps de travail ou renoncé à votre emploi pour vous occuper de votre enfant :  
*Joindre un contrat de travail, un bulletin de salaire ou une attestation de l'employeur justifiant la réduction du temps de travail ou précisant le temps de travail effectif*
- ✓ Vous avez recours à un aidant familial qui a réduit son temps de travail ou renoncé à son emploi :  
*Joindre un contrat de travail, un bulletin de salaire ou une attestation de l'employeur justifiant la réduction du temps de travail ou précisant le temps de travail effectif*
- ✓ Vous avez recours à l'emploi d'une tierce personne rémunérée :  
*Joindre une attestation d'emploi de la tierce personne, le contrat de travail ou la déclaration URSSAF précisant le nombre d'heures d'aide humaine hebdomadaire*  
 *La PCH exclut les courses, le ménage et l'entretien du linge qui relèvent de l'aide sociale départementale ; la garde d'enfants et les déplacements liés aux soins*
- ✓ Vous percevez une majoration tierce personne (MTP) ou une prestation complémentaire pour recours à tierce personne (PC RTP), une pension d'invalidité 3<sup>ème</sup> catégorie, de vieillesse et/ou une rente accident du travail :  
*Joindre obligatoirement la photocopie de la décision d'attribution*
- ✓ Vous exercez des fonctions électives :  
*Joindre un justificatif des fonctions électives exercées*
- ✓ Vous formulez une demande d'aide technique, joindre :
  - Les devis en votre possession
  - Tout argumentaire de professionnels intervenant auprès de vous (le cas échéant)
- ✓ Vous formulez une demande d'aménagement de logement :
  - Joindre un plan ou un croquis côté de l'existant
  - Préciser si vous êtes propriétaire ou locataire (rubrique A9 du formulaire de demande)*Vous serez contacté(e) par la MDPH pour l'établissement des devis*
- ✓ Vous formulez une demande d'aménagement de véhicule, joindre :
  - Les devis en votre possession
  - La photocopie de votre permis de conduire précisant les aménagements validés par la Préfecture

## G – Affiliation gratuite d'un aidant familial à l'assurance vieillesse

- ✓ Joindre une pièce d'identité de la personne à affilier

## H – Demande d'Allocation aux Adultes Handicapés et de complément de ressources à l'AAH

Dans le cadre de la réforme de l'AAH applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009, la MDPH est dans l'obligation d'étudier vos possibilités d'accès à l'emploi. Ainsi, lors du dépôt d'une demande d'AAH, merci de joindre les documents indiqués ci-dessous :

- Un curriculum vitae actualisé
- La fiche d'information professionnelle « en emploi » ou « demandeur d'emploi » (à demander à la MDPH)
- La photocopie de la notification d'attribution ou de rejet d'une pension d'invalidité, d'une pension de vieillesse ou d'une rente accident du travail et/ou de maladie professionnelle
- La photocopie de la notification des droits au regard du chômage (ARE, ASS, RSA...)

## I – Demande relative au travail, à l'emploi et à l'orientation professionnelle

- ✓ Joindre un curriculum vitae actualisé
- ✓ Vous formulez une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), d'orientation ou de formation, joindre :
  - La fiche d'information professionnelle « en emploi » ou « demandeur d'emploi » (à demander à la MDPH)
  - La photocopie de vos bilans de stage(s) ou de formation(s) (le cas échéant)
  - La fiche d'aptitude ou d'inaptitude du médecin du travail (le cas échéant)
- ✓ Vous percevez une pension d'invalidité, une pension de vieillesse ou une rente d'accident du travail et/ou de maladie professionnelle :  
Joindre la photocopie de la décision d'attribution
- ✓ Vous fréquentez actuellement un ESAT ou une entreprise adaptée :
  - Joindre un rapport de comportement établit par l'établissement

## J – Demande d'orientation vers un établissement ou service médico-social pour adultes

- ✓ Vous fréquentez actuellement un établissement ou service médico-social pour adultes (foyer de vie, foyer occupationnel, foyer d'accueil médicalisé, SAVS...) :  
Joindre un bilan de prise en charge médico-sociale

# MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

61 rue de Jéricho - CS 50145 - 17005 LA ROCHELLE Cedex 1

N°vert : 0 800 15 22 15 / Fax : 05 17 83 45 44

### Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi, jeudi : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

Mardi : 13h30 – 17h00

Vendredi : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 16h30

Ligne de bus n°2 Arrêt « Bel Air »